

## Sous-section 2.—Monnaie canadienne et dépôts en banque

La statistique de la Banque du Canada touchant l'avoir en monnaie et en dépôts en banque paraît au tableau 7.

## 7.—Monnaie canadienne et dépôts dans les banques à charte, au 31 décembre 1950-1959

(En millions de dollars)

Au 31 décembre	Monnaie hors des banques			Dépôts dans les banques à charte				Total, monnaie et dépôts dans les banques à charte <sup>1</sup>		
	Billets	Espèces	Total	D'épargne personnels <sup>2</sup>	Gouvernement fédéral	Autres <sup>1,2</sup>	Total <sup>1</sup>	Total, dont dépôts du gouvernement	Détenus par le public	
									Dont dépôts d'épargne personnels	Sans les dépôts d'épargne personnels
1950.....	1,136	78	1,214	4,176	257	3,116	7,549	8,763	8,506	4,330
1951.....	1,191	84	1,275	4,296	88	3,100	7,484	8,759	8,671	4,375
1952.....	1,289	88	1,377	4,600	49	3,281	7,930	9,307	9,258	4,658
1953.....	1,335	94	1,430	4,756	473	3,130	8,359	9,789	9,316	4,560
1954.....	1,362	96	1,458	5,218	176	3,462	8,856	10,314	10,137	4,920
1955.....	1,449	101	1,550	5,633	517	3,697	9,847	11,397	10,880	5,248
1956.....	1,498	108	1,605	6,007	246	3,580	9,833	11,438	11,192	5,185
1957.....	1,555	112	1,667	6,108 <sup>2</sup>	423	3,725 <sup>2</sup>	10,256	11,923	11,500	5,392 <sup>2</sup>
1958.....	1,660	121	1,781	6,844	319	4,303	11,466	13,247	12,927	6,084
1959.....	1,705	128	1,832	6,900	404	4,057	11,360	13,193	12,789	5,890

<sup>1</sup> Moins le total des chèques et autres effets en circulation. <sup>2</sup> Le solde des dépôts des institutions religieuses, éducatives et de bienfaisance et les comptes personnels utilisés surtout pour des fins d'ordre commercial figurent non plus dans les "dépôts d'épargne personnels" mais dans les "autres dépôts à terme" à compter du 30 septembre 1957 dans les déclarations des banques au ministère des Finances: à partir de cette date, les chiffres ne sont donc plus comparables avec ceux des années antérieures. Le montant des dépôts reclassés était d'environ \$140,000,000.

## Section 3.—Commerce bancaire

Comme l'une des principales fonctions des premières banques établies au Canada consistait à émettre des billets devant servir de monnaie ou moyen d'échange, il a été jugé bon de traiter le régime monétaire et le système bancaire dans un même aperçu rétrospectif, qui a paru aux pp. 934 à 940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques en activité lors de la confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions des banques depuis 1867, aux pp. 826 et 827 de l'*Annuaire* de 1941. A la p. 928 de celui de 1937, un tableau indique les faillites survenues depuis la confédération; la dernière s'est produite en 1923.

## Sous-section 1.—Banques à charte

Les banques commerciales du Canada obtiennent leur charte du gouvernement du Canada et sont régies par une loi unique, la loi sur les banques, qui est révisée tous les dix ans et adaptée à l'évolution économique. Les banques à charte effectuent non seulement les opérations bancaires commerciales, mais elles sont dépositaires d'une grande partie des épargnes du public. La dernière révision de la loi sur les banques a eu lieu en 1954.

**Succursales des banques à charte.**—Bien que les banques à charte soient aujourd'hui moins nombreuses qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales s'est cependant accru. A la suite de fusions, le nombre des banques est tombé à 10 en 1931,